

PUBLICIS GROUPE SA
Form 425
July 29, 2013

Filed by Publicis Groupe S.A.

pursuant to Rule 425 under the Securities Act of 1933

and deemed filed pursuant to Rule 14a-12

under the Securities Exchange Act of 1934

Subject Company: Publicis Groupe S.A.; Omnicom Group Inc.

Filer's SEC File No.: 001-14736

Date: July 29, 2013

Dear Fellow Colleagues,

Today is a special day in our companies' history. We are thrilled to share with you news of a transformational development for all of us, for our clients and for our industry.

Publicis Groupe and Omnicom are announcing a merger of equals that will create the world's leading advertising, marketing services, digital and communications firm. The new company, which we are calling Publicis Omnicom Group, will have 130,000 employees and combined annual revenue of \$22.7 billion / 17.7 billion.

This merger is a historic opportunity for us to reshape our industry and set a new standard for best-in-class service. Our combined group brings together the most talented teams in the industry and the world's largest portfolio of iconic brands. Together, we will be able to serve our clients with exceptional expertise, collaboration and creativity across the full spectrum of disciplines and geographies, at scale and in an ever-changing environment.

We believe Publicis Omnicom Group will be exceptionally well positioned to not only embrace the pace of change in our business, but also capture the many opportunities that change creates. We have seen the rapid development of new media giants, the blurring of roles among media players, and the fundamental changes in consumer behavior as people adopt new technologies. Publicis Omnicom Group will create powerful and innovative solutions to support our clients' brands in this evolving environment. Equally important, it will create exciting new opportunities for our talented employees to build their skills and their future.

It is important to emphasize that we are bringing our businesses together as a true merger of equals. We share common values and respect for each other, which have only deepened since we began working side-by-side to make Publicis Omnicom Group a reality.

Upon the receipt of regulatory and shareholder approvals, we expect the transaction to close in the fourth quarter of this year or the first quarter of 2014.

We are committed to keeping you updated on our progress. In the meantime, please continue to focus on what you are the best in the world at providing great work and outstanding service.

We hope you share our enthusiasm for this merger and our exciting future together.

Welcome to Publicis Omnicom Group!

Sincerely,

Maurice Lévy

John Wren

Forward looking statement

This communication contains forward-looking statements (including within the meaning of the Private Securities Litigation Reform Act of 1995) concerning Omnicom, Publicis Groupe, Publicis Omnicom Group, the proposed transaction and other matters. These statements may discuss goals, intentions and expectations as to future plans, trends, events, results of operations or financial condition, or otherwise, based on current beliefs of the management of Omnicom and Publicis Groupe as well as assumptions made by, and information currently available to, such management. Forward-looking statements may be accompanied by words such as aim, anticipate, believe, plan, could, would, should, estimate, expect, forecast, future, guidance, intend, may, will, possible, potential, predict, project or similar words, phrases or terms. Forward-looking statements are subject to various risks and uncertainties, many of which are outside the parties' control. Therefore, you should not place undue reliance on such statements. Factors that could cause actual results to differ materially from those in the forward-looking statements include failure to obtain applicable regulatory or shareholder approvals in a timely manner or otherwise; failure to satisfy other closing conditions to the proposed transaction; risks that the new businesses will not be integrated successfully or that the combined companies will not realize estimated cost savings, value of certain tax assets, synergies and growth or that such benefits may take longer to realize than expected; failure to realize anticipated benefits of the combined operations; risks relating to unanticipated costs of integration; losses on media purchases and production costs incurred on behalf of clients; reductions in client spending, a slowdown in client payments and changes in client communication requirements; failure to manage potential conflicts of interest between or among clients; unanticipated changes relating to competitive factors in the advertising and marketing industries; ability to hire and retain key personnel; ability to successfully integrate the companies' businesses; the potential impact of announcement or consummation of the proposed transaction on relationships with third parties, including clients, employees and competitors; ability to attract new clients and retain existing clients in the manner anticipated; reliance on and integration of information technology systems; changes in legislation or governmental regulations affecting the companies; international, national or local economic, social or political conditions that could adversely affect the companies or their clients; conditions in the credit markets; risks associated with assumptions the parties make in connection with the parties' critical accounting estimates and legal proceedings; and the parties' international operations, which are subject to the risks of currency fluctuations and foreign exchange controls. The foregoing list of factors is not exhaustive. You should carefully consider the foregoing factors and the other risks and uncertainties that affect the parties' businesses, including those described in Omnicom's Annual Report on Form 10-K, Quarterly Reports on Form 10-Q, Current Reports on Form 8-K and other documents filed from time to time with the Securities and Exchange Commission (the "SEC") and those described in Publicis Groupe's annual reports, registration documents and other documents filed from time to time with the French financial market regulator (*Autorité des Marchés Financiers* or "AMF"). Except as required under applicable law, the parties do not assume any obligation to update these forward-looking statements.

No Offer or Solicitation

This communication is not intended to and does not constitute an offer to sell or the solicitation of an offer to subscribe for or buy or an invitation to purchase or subscribe for any securities or the solicitation of any vote in any jurisdiction pursuant to the proposed transaction or otherwise, nor shall there be any sale, issuance or transfer of securities in any jurisdiction in contravention of applicable law. No offer of securities shall be made except by means of a prospectus meeting the requirements of Section 10 of the Securities Act of 1933, as amended and applicable European regulations. Subject to certain exceptions to be approved by the relevant regulators or certain facts to be ascertained, the public offer will not be made directly or indirectly, in or into any jurisdiction where to do so would constitute a violation of the laws of such jurisdiction, or by use of the mails or by any means or instrumentality (including without limitation, facsimile transmission, telephone and the internet) of interstate or foreign commerce, or any facility of a national securities exchange, of any such jurisdiction.

Employee Letter

WLRK 7/28

Important Additional Information Will be Filed with the SEC

Publicis Omnicom Group will file with the SEC a registration statement on Form S-4, which will include the proxy statement of Omnicom that also constitutes a prospectus of Publicis Omnicom Group (the proxy statement/prospectus). **INVESTORS AND SHAREHOLDERS ARE URGED TO READ THE JOINT PROXY STATEMENT/PROSPECTUS, AND OTHER RELEVANT DOCUMENTS TO BE FILED WITH THE SEC, IN THEIR ENTIRETY CAREFULLY WHEN THEY BECOME AVAILABLE BECAUSE THEY WILL CONTAIN IMPORTANT INFORMATION ABOUT OMNICOM, PUBLICIS, PUBLICIS OMNICOM GROUP, THE PROPOSED TRANSACTION AND RELATED MATTERS.** Investors and shareholders will be able to obtain free copies of the proxy statement/prospectus and other documents filed with the SEC by the parties through the website maintained by the SEC at www.sec.gov. In addition, investors and shareholders will be able to obtain free copies of the proxy statement/prospectus and other documents filed with the SEC by the parties by contacting Investor Relations, 437 Madison Avenue, New York, New York 10022, +1-212-415-3011 (for documents filed with the SEC by Omnicom) or Investor Relations, 133 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, +33 (0) 1 44 43 65 00 (for documents filed with the SEC by Publicis Groupe or Publicis Omnicom Group).

Important Additional Information Will be Made Available in an AFM Approved Prospectus

Publicis Omnicom Group will make publicly available a prospectus, approved by the Dutch financial markets regulator (Stichting Autoriteit Financiële Markten or AFM), with respect to the issuance of new shares as a result of the proposed transaction and their admission to trading on a regulated market in the European Union (including any supplement thereto, the Admission Prospectus). The Admission Prospectus will be passported by the AFM to the AMF with a view to the admission of Publicis Omnicom Group shares to listing on Euronext Paris. **INVESTORS AND SHAREHOLDERS ARE URGED TO READ THE ADMISSION PROSPECTUS, AND OTHER RELEVANT DOCUMENTS, IN THEIR ENTIRETY CAREFULLY WHEN THEY BECOME AVAILABLE BECAUSE THEY WILL CONTAIN IMPORTANT INFORMATION ABOUT PUBLICIS, OMNICOM, PUBLICIS OMNICOM GROUP, THE PROPOSED TRANSACTION AND RELATED MATTERS.** Investors and shareholders will be able to obtain free copies of the Admission Prospectus from Publicis Omnicom Group on Publicis's website at www.publicisgroupe.com or by contacting Investor Relations, 133 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, +33 (0) 1 44 43 65 00.

Important Additional Information for Publicis Groupe Shareholders

Publicis Groupe will prepare a report to be made available in connection with the Publicis Groupe meeting of shareholders called to approve the proposed transaction (the Report). **INVESTORS AND SHAREHOLDERS ARE URGED TO READ THE REPORT, AND OTHER RELEVANT DOCUMENTS TO BE FILED WITH THE AMF, IN THEIR ENTIRETY CAREFULLY WHEN THEY BECOME AVAILABLE BECAUSE THEY WILL CONTAIN IMPORTANT INFORMATION ABOUT PUBLICIS, OMNICOM, PUBLICIS OMNICOM GROUP, THE PROPOSED TRANSACTION AND RELATED MATTERS.** Investors and shareholders will be able to obtain free copies of the Report from Publicis Groupe on its website at www.publicisgroupe.com or by contacting Investor Relations, 133 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, +33 (0) 1 44 43 65 00.

No EEA Prospectus until Admission Prospectus

No prospectus is required under the European Economic Area Prospectus Directive 2003/71/EC, as amended and as transposed in Dutch and French law, and no such prospectus or document will be made available until the Admission Prospectus is made available.

Participants in the Solicitation

Omnicom, Publicis Groupe and Publicis Omnicom Group and their respective directors and executive officers may be deemed to be participants in the solicitation of proxies from the shareholders of Omnicom in respect of the proposed transaction contemplated by the proxy statement/prospectus. Information regarding the persons who are, under the rules of the SEC, participants in the solicitation of the shareholders of Omnicom in connection with the proposed transaction, including a description of their direct or indirect interests, by security holdings or otherwise, will be set forth in the proxy statement/prospectus when it is filed with the SEC. Information regarding Omnicom's directors and executive officers is contained in Omnicom's Annual Report on Form 10-K for the year ended December 31, 2012 and its Proxy Statement on Schedule 14A, dated April 11, 2013, which are filed with the SEC.

Chers collaborateurs,

Aujourd'hui est un jour particulier dans l'histoire de nos deux groupes. Nous sommes heureux de partager avec vous une annonce majeure pour chacun d'entre nous, pour nos clients et pour notre secteur.

Publicis Groupe et Omnicom annoncent la signature d'un accord définitif portant sur une fusion entre égaux, aboutissant à la création du leader mondial de la communication, de la publicité, du marketing et du numérique. Publicis Omnicom Group comptera plus de 130 000 professionnels avec un chiffre d'affaires 2012 combiné de 22,7 milliards de dollars soit 17,7 milliards d'euros.

Cette fusion représente une opportunité historique de réinventer nos métiers et définir un nouveau standard, en offrant à nos clients les meilleures solutions et services. Notre nouveau groupe re-groupera les meilleurs talents du secteur et bénéficiera du portefeuille le plus complet au monde de marques emblématiques.

Ensemble, dans un environnement en constante évolution, nous pourrons répondre efficacement aux besoins de nos clients grâce à nos expertises, notre esprit d'équipe et notre créativité dans tous nos métiers et partout dans le monde.

Nous sommes convaincus que Publicis Omnicom Group bénéficie d'un positionnement stratégique formidable, non seulement pour s'adapter aux nouveaux défis, mais également pour tirer profit des opportunités que génèrent ces évolutions. Nous avons tous observé le développement exponentiel des géants des médias en particulier de ceux de l'Internet, l'effacement des frontières entre les différents métiers et les évolutions profondes des modes de consommation dans un univers redéfini par la technologie. En créant Publicis Omnicom Group nous avons l'ambition d'apporter des réponses fortes, innovantes, durables et gagnantes dans cet environnement en mutation.

Il est essentiel de souligner que notre alliance repose sur l'esprit d'une fusion entre égaux. Nous partageons un socle de valeurs communes et un respect qui s'est encore renforcé ces derniers mois en travaillant côte à côte pour faire de Publicis Omnicom Group une réalité.

La finalisation de l'opération est conditionnée à l'obtention des autorisations réglementaires requises ainsi qu'à l'approbation des actionnaires des deux sociétés. La clôture devrait intervenir au quatrième trimestre de cette année ou au premier trimestre 2014.

Nous nous engageons à vous tenir informés de l'état d'avancement du projet. Dans cette attente, ne vous détournez pas de vos priorités et continuez à faire ce pour quoi vous êtes reconnus comme étant les meilleurs du monde - d'excellentes campagnes et une qualité de service sans égal.

Nous souhaitons vous faire partager notre enthousiasme pour cette fusion et notre impatience de construire, ensemble, notre avenir.

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de Publicis Omnicom Group.

Sincerely, *(un message en plus à ajouter à la main ?)*

Maurice Lévy

John Wren

Ce communiqué contient des informations prospectives (y compris au sens du *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995) concernant Omnicom, Publicis, Publicis Omnicom Group, l'opération envisagée et d'autres sujets. Ces déclarations peuvent envisager des objectifs, intentions et anticipations portant sur des plans, tendances, événements futurs, résultats d'opérations, conditions financières ou autres fondées sur des croyances actuelles des managements d'Omnicom et de Publicis ainsi que sur les hypothèses faites par eux et l'information dont ils disposent actuellement. Les informations prospectives peuvent être accompagnées de mots tels que « viser », « anticiper », « croire », « planifier », « pourrait », « serait », « devrait », « estimer », « s'attendre à », « prévoir », « avenir », « orientation », « avoir l'intention », « peut », « sera », « possible », « potentiel », « prédire », « projeter » ou des mots, phrases ou expressions comparables. Ces informations prospectives sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont plusieurs échappent au contrôle des parties. Par conséquent, il ne doit pas être accordé une confiance induite à ces informations. Les facteurs qui pourraient faire que les résultats réels diffèrent substantiellement de ces informations prospectives comprennent: le défaut d'obtention des approbations réglementaires applicables ou de celles des actionnaires en temps voulu ou autre ; le non-respect d'autres conditions suspensives à la réalisation de l'opération proposée ; le risque que les nouvelles activités ne soient pas intégrées avec succès ou que les sociétés combinées ne réalisent pas les économies, les impôts différés actifs, les synergies ou la croissance estimés, ou que ces bénéfices prennent plus de temps que prévu à se réaliser; l'impossibilité de réaliser les avantages escomptés des opérations combinées ; les risques liés à des coûts d'intégration imprévus ; les pertes sur les achats média et les coûts de production engagés pour le compte des clients ; la réduction des dépenses des clients, des retards de paiement des clients et l'évolution des besoins de communication des clients ; l'incapacité à gérer les conflits d'intérêts potentiels entre ou propres aux clients ; les changements imprévus liés à des facteurs concurrentiels dans les industries de la publicité et du marketing ; la capacité d'embaucher et de retenir le personnel clé ; la capacité d'intégrer avec succès les activités des sociétés ; l'impact potentiel de l'annonce ou de la réalisation de l'opération proposée sur les relations avec des tiers, y compris les clients, les employés et les concurrents ; la capacité d'attirer de nouveaux clients et fidéliser les clients existants de la manière prévue ; la dépendance à l'égard de et l'intégration des systèmes de technologie de l'information ; les changements dans les législations et réglementations gouvernementales affectant les sociétés ; les conditions économiques internationales, nationales ou locales, ou les conditions sociales ou politiques qui pourraient nuire aux sociétés ou à leurs clients ; les conditions sur les marchés du crédit, les risques associés aux hypothèses que les parties font en relation avec les estimations comptables critiques et les procédures judiciaires des parties ; et les opérations internationales des parties, qui sont soumis aux risques de fluctuations des devises et au contrôle des changes. La liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Ces facteurs doivent être examinés attentivement, ainsi que les autres risques et incertitudes qui affectent les activités des parties, y compris ceux décrits dans le rapport annuel d'Omnicom sur le formulaire *Form 10-K*, ses rapports trimestriels sur le formulaire *Form 10-Q*, ses rapports d'information permanente sur le formulaire *Form 8-K* et dans les autres éventuels documents déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») ainsi que ceux décrits dans les rapports annuels et Documents de Référence de Publicis et dans les autres éventuels documents déposés auprès de l'autorité française des marchés financiers (Autorité des marchés financiers ou « AMF »). Sauf la loi applicable l'exige, les parties ne sont soumises à aucune obligation de mettre à jour ces informations prospectives.

Absence d'Offre ou de Sollicitation

Cette présentation n'est pas destinée à être et ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre de souscription ou d'achat, ni une sollicitation d'achat ou de souscription pour des valeurs mobilières ou la sollicitation de vote, et ce dans aucun pays, conformément aux opérations proposées ou autres, et aucune vente, délivrance ou transfert de valeurs mobilières ne doit intervenir dans une quelconque juridiction en violation de la législation applicable. Aucune offre de titres ne sera faite, excepté au moyen d'un prospectus répondant aux exigences de la Section 10 du *Securities Act* de 1933, dans sa version actuelle, et de la réglementation européenne applicable. Sous réserve de certaines exceptions qui auront été approuvées par les organismes de réglementation compétents ou de certains éléments qui devront être confirmés, l'offre ou la proposition au public ne sera pas faite, directement ou indirectement, dans ou à destination

d'une juridiction où cela constituerait une violation des lois qui y sont en vigueur, ou par l'utilisation de tout moyen de communication (y compris, sans que cette liste soit exhaustive, par courrier, facsimile, téléphone ou Internet) ou au moyen d'infrastructures de marché d'une telle juridiction.

Informations Complémentaires Importantes devant être déposées auprès de la SEC

Publicis Omnicom Group déposera auprès de la SEC un document d'enregistrement (*registration statement*) selon un formulaire *Form S-4*, qui comprendra la circulaire de sollicitation de procurations (*proxy statement*) d'Omnicom et qui constitue également un prospectus de Publicis Omnicom Group (le « prospectus/proxy »). **LES INVESTISSEURS ET LES ACTIONNAIRES SONT PRIÉS DE LIRE ATTENTIVEMENT LE PROSPECTUS/PROXY COMMUN, AINSI LES AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS DEVANT ÊTRE DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA SEC, DANS LEUR INTEGRALITÉ ET DÈS QU'ILS SERONT DISPONIBLES, CAR ILS CONTIENDRONT DES INFORMATIONS IMPORTANTES SUR ORANGE, PURPLE, PURPLE ORANGE GROUP, LES OPERATIONS PROPOSÉES AINSI QUE D'AUTRES SUJETS CONNEXES.** Les investisseurs et les actionnaires pourront obtenir des exemplaires gratuits du prospectus/proxy et d'autres documents de procuration déposés auprès de la SEC par les parties sur le site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov. En outre, les investisseurs et les actionnaires pourront obtenir des exemplaires gratuits du prospectus/proxy et des autres documents déposés auprès de la SEC par les parties en contactant Relations-investisseurs, [] (pour les documents déposés auprès de la SEC par Omnicom) ou Relations-investisseurs, 133, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, +33 (0) 1 44 43 65 00 (pour les documents déposés auprès de la SEC par Publicis ou par Publicis Omnicom Group).

Informations Complémentaires Importantes devant être rendues publiques dans un Prospectus visé par l'AMF

Publicis Omnicom Group rendra public un prospectus, visé par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (*Stichting Autoriteit Financiële Markten* ou « AFM »), relatif à l'émission d'actions nouvelles à la suite de l'opération proposée et à leur admission à la négociation sur un marché réglementé de l'Union européenne (en ce compris tout supplément afférent, le « Prospectus d'Admission »). Le Prospectus d'Admission sera approuvé par l'AFM et transmis à l'AMF selon la procédure du passeport européen en vue de l'admission des actions de Publicis Omnicom Group à la négociation sur Euronext Paris. **LES INVESTISSEURS ET LES ACTIONNAIRES SONT PRIÉS DE LIRE ATTENTIVEMENT LE PROSPECTUS D'ADMISSION, AINSI LES AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS, DANS LEUR INTEGRALITÉ ET DÈS QU'ILS SERONT DISPONIBLES, CAR ILS CONTIENDRONT DES INFORMATIONS IMPORTANTES SUR ORANGE, PURPLE, PURPLE ORANGE GROUP, LES OPERATIONS PROPOSÉES AINSI QUE D'AUTRES SUJETS CONNEXES.** Les investisseurs et les actionnaires pourront obtenir des exemplaires gratuits du Prospectus d'Admission de Publicis Omnicom Group sur le site de Publicis à l'adresse www.publicisgroupe.com ou en contactant Relations-investisseurs, 133, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, +33 (0) 1 44 43 65 00.

Informations supplémentaires importantes à destination des actionnaires de Publicis

Publicis préparera un rapport qui sera mis à disposition des actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale de Publicis appelée à statuer sur l'opération proposée (le « Rapport »). **LES INVESTISSEURS ET LES ACTIONNAIRES SONT PRIÉS DE LIRE ATTENTIVEMENT LE RAPPORT, AINSI QUE LES AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS DEVANT ÊTRE DÉPOSÉS AUPRÈS DE L'AMF, DANS LEUR INTEGRALITÉ ET DÈS QU'ILS SERONT DISPONIBLES, CAR ILS CONTIENDRONT DES INFORMATIONS IMPORTANTES SUR PURPLE, ORANGE, PURPLE ORANGE GROUP, LES OPERATIONS PROPOSÉES AINSI QUE D'AUTRES SUJETS CONNEXES.** Les investisseurs et les actionnaires pourront obtenir des exemplaires gratuits du Rapport de Publicis sur son site Web à l'adresse www.publicisgroupe.com ou en contactant Relations-investisseurs, 133, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, +33 (0) 1 44 43 65 00.

Absence de Prospectus EEE jusqu'au Prospectus d'Admission

Aucun prospectus n'est exigé dans l'Espace Economique Européen (EEE) en vertu de la Directive Prospectus 2003/71/CE, telle que modifiée et transposée en droit néerlandais et en droit français, et aucun prospectus ou document ne sera mis à disposition jusqu'à ce que le Prospectus d'Admission soit mis à disposition.

Participants à la Sollicitation

Omnicom, Publicis Groupe, Publicis Omnicom et les membres de leurs organes d'administration, de surveillance et de direction et leurs dirigeants respectifs peuvent être considérés comme des participants à la sollicitation de procurations (solicitation of proxies) auprès des actionnaires d'Omnicom en rapport avec les opérations proposées visées par le prospectus/proxy. Les informations concernant les personnes qui sont, en vertu de la réglementation de la SEC, considérées comme des participants à la sollicitation des actionnaires d'Omnicom dans le cadre des opérations envisagées, comprenant notamment une description de leurs intérêts directs ou indirects par la détention d'actions ou autres, seront incluses dans le prospectus/proxy lorsqu'il sera déposé auprès de la SEC. Les informations concernant les administrateurs et les dirigeants d'Omnicom sont présentées dans son rapport annuel sur le formulaire Form 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et sur son Proxy Statement du Schedule 14A en date du 11 avril 2013, qui sont déposés auprès de la SEC.